

Union Patronale Suisse
Hegibachstrasse 47
Case Postale
8032 Zurich

Lausanne, le 12 août 2014

U:\1p\politique_economique\consultations\2014\POL1431_projet_transition_CDIP.docx / JUG/ama

Déclaration commune des partenaires de la formation – engagement projet "Transition"

Mesdames, Messieurs,

Votre courriel du 24 juin dernier concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le projet Transition de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a démarré en 2006 à l'initiative de la Commission Formation professionnelle de la CDIP de l'époque.

Les partenaires de la formation ont adopté l'engagement concernant le projet Transition. Les principaux objectifs étaient les suivants :

- faire passer le taux de diplômés du degré secondaire II à 95% d'ici 2015
- éviter les pertes de temps dues à des changements de place d'apprentissage ou d'école et à des années d'attente
- repérer précocement les groupes à problème (durant la scolarité obligatoire) et les soutenir de façon ciblée.

La CDIP propose de renouveler et d'élargir cet engagement politique.

Pour la CVCI, la transition de la scolarité obligatoire vers le degré secondaire est une étape essentielle dans le parcours de tout adolescent et de toute adolescente. Selon la CVCI, les efforts pour optimiser cette étape sont importants et doivent être soutenus. D'ailleurs, elle a soutenu depuis l'origine le projet Transition et a également soutenu les objectifs du concordat HarmoS, objectifs considérés comme un préalable important pour que tous les jeunes obtiennent, si possible, un diplôme du degré secondaire II.

La Transition fait actuellement l'objet de plusieurs chantiers au niveau vaudois. Dans ce cadre, la CVCI est très impliquée dans plusieurs projets ayant des objectifs similaires à ceux listés dans la déclaration. En particulier, elle est partenaire dans des projets ayant pour objectifs les points 2 (Optimiser la préparation au choix d'une profession ou d'une école et garantir une sélection équitable des apprentis), 4 (Créer des places de formation et garantir leur qualité) et 5 (Réduire le taux de rupture d'apprentissage). Elle est également impliquée plus ou moins fortement dans le déploiement de plusieurs projets partenaires du projet Transition de la CDIP (notamment le projet LIFT).

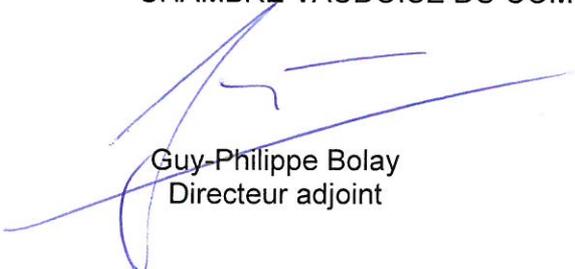
Pour la CVCI, il s'agit d'éviter, autant que faire se peut, les pertes de temps dues à un changement de place d'apprentissage, un changement d'école ou une année transitoire. Pour atteindre cet objectif, les jeunes qui ont besoin d'un soutien particulier doivent être identifiés au cours de la scolarité obligatoire et être amenés à une formation au degré secondaire II grâce à des mesures ciblées.

La CVCI est convaincue qu'une collaboration renforcée entre tous les milieux intéressés est nécessaire pour mettre en place ce type de mesures et atteindre les objectifs de ce projet. C'est pourquoi, la CVCI a comme objectif depuis plusieurs années d'aider à rapprocher les écoles et les entreprises, pour permettre à tous les jeunes d'accéder à une formation professionnelle. En effet, nous constatons que malgré de nombreux efforts pour augmenter les possibilités d'intégration des jeunes sur le marché du travail, la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle demeure souvent un processus difficile, en particulier pour certains jeunes qui ne sont que peu au fait de ce qui les attend à la fin de leur scolarité et qui ne disposent pas des principaux atouts pour faciliter cette transition (réseau, résultats scolaires, motivation, etc.). Nous constatons également que certaines entreprises peinent à trouver des apprentis qui correspondent à leurs attentes. Dans ce cadre, la CVCI est convaincue que des contacts réguliers et une collaboration pragmatique entre acteurs privés et étatiques sont nécessaires pour faciliter l'entrée du plus grand nombre possible de jeunes sur le marché du travail. Le projet LIFT, qui propose aux jeunes d'explorer le monde du travail, avant la fin de l'école obligatoire, est un bon exemple d'une collaboration constructive entre partenaires publics et privés.

En conséquence, pour la CVCI, cet engagement en partenariat avec les différents acteurs (la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail) en faveur de la Transition doit être renouvelé et renforcé. Nous sommes d'accord, dans l'ensemble, avec les sept points contenus dans la déclaration proposée par la CDIP.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Julien Guex
Sous-directeur